



## VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CIAS AUNIS SUD

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	17 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
<b>Présents :</b> Christian BRUNIER, Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEOIS, Jacky BRILLOUET, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
<b>Absents / excusés :</b> Jean GORIOUX, Steve GABET (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Chantal DARNEL (excusée), Emmanuel JOBIN, Serge MOUEIX (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC (excusé).			
<b>Également présents à la réunion :</b> Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-France MORANT		<b>Auteur de l'acte :</b> Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		<b>Télétransmission en préfecture le :</b>	
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 février 2025		N° : 017-200043479-20250227-2025_02_02-DE	
		<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 06 . 03 . 25	

**AR Prefecture**017-200043479-20250227-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 05/03/2025**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CIAS AUNIS SUD**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 prévoyant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté,

**Vu** la délibération n°2024-02-10 du 22 février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

**Vu** la délibération n°2024-09-03 du 24 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Considérant que **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, rappelle que le Compte Financier Unique est préparé par le Comptable de la collectivité, à savoir le Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières, et l'ordonnateur.

Il présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal du CIAS AUNIS SUD, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée au présent CFU.

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le présent Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal du CIAS AUNIS SUD.

Le CFU 2024 peut être résumé comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2024	CFU 2024
Total dépenses	623 392,98 €	574 149,47 €
Total recettes	623 392,98 €	589 789,98 €
Résultat de l'exercice		15 640,51 €
Résultat reporté		37 362,98 €
Résultat de clôture		53 003,49 €

Section d'investissement	Budget 2024	CFU 2024	RAR
Total dépenses	11 600,00 €	5 062,63 €	0,00 €
Total recettes	11 600,00 €	4 732,12 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		-330,51 €	0,00 €
Résultat reporté		840,25 €	
Résultat de clôture		509,74 €	

Les résultats de l'exercice 2024 sont donc les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	15 640,51 €	-330,51 €
Report antérieur	37 362,98 €	840,25 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>53 003,49 €</b>	<b>509,74 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

AR Prefecture

017-200043479-20250227-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 05/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du CIAS AUNIS SUD tel qu'annexé à la présente délibération,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 27 février 2025

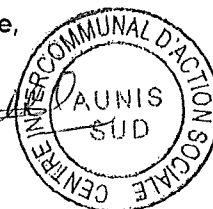
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

**AR Prefecture**

017-200043479-20250227-2025\_02\_02-DE  
Reçu le 05/03/2025